



**CONSEIL INTERCOMMUNAL**  
**«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»**

Bussigny – Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens –  
Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

**PROCES-VERBAL N° 41**

Séance du Conseil intercommunal  
du mercredi 18 septembre 2019

**Appel**

21 délégués sont présents. Le quorum est atteint et le Conseil intercommunal peut valablement délibérer.

Excusés : Michael **Wyssa** - Pascal **Maeder** - Luigi **Sartorelli** - Annamaria **Leonardi** -

Non-excusés : Nicolas **Rayroud** - Murat **Ademi** - Elodie **Joliat** - Ali **Kilingç** - Suzanne **Sisto-Zoller**

**1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**2. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mai 2019**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

**3. Assermentation d'un délégué au Conseil intercommunal**

M. Haldi n'étant pas présent, il ne peut être assermenté.

**4. Communications du Bureau - Correspondances**

Le 30 juillet dernier, le Bureau a reçu la pétition de M. Robert Fürst, habitant de Crissier, pour l'obtention d'un chien de soutien émotionnel accompagnant la police de l'Ouest lausannois.

Le Conseil intercommunal n'est pas doté d'une commission des pétitions. Cette pétition est renvoyée à une commission ad hoc comme le stipule le règlement du Conseil intercommunal. Le bureau a décidé de nommer 5 personnes. Mme Dutoit, MM. Blanchoud (Président), Deillon, Hoxha et Duperrex se proposent.

M. Piller propose que des représentants du Comité de Direction participent à cette rencontre avec la commission. Pour sa part, il pense que cette pétition touche plutôt la LAVI que la police.

La Présidente informe que la commission décidera elle-même qui doit participer à cette rencontre.

## 5. Communication(s) du Comité de direction

M. Farine excuse M. Aeby retenu par d'autres activités.

Le Président transmet deux informations.

Nouveau projet du règlement de police :

*Le Comité de Direction renonce à déposer ce préavis suite à la mise en consultation du nouveau projet de règlement auprès du service des communes et du logement.*

*La lecture juridique qui en a été faite, sous l'angle des statuts de l'Association, remet en question la répartition des compétences entre les Municipalités et le Comité de Direction.*

*Le projet, sur ce point-là, étant calqué sur le règlement en vigueur, c'est donc la pratique actuelle, respectivement la légitimité des décisions prises, qui est remise en question.*

*Exemple très concret : les autorisations de manifestation.*

*A ce jour, ce sont les Municipalités qui décident d'autoriser ou pas une manifestation. Le service juridique du canton considère de son côté que cette compétence appartient au Comité de Direction.*

*Au vu de cette situation, un rendez-vous a été pris avec la juriste en charge du dossier afin de discuter des statuts de l'Association et de l'interprétation qui devrait en être fait selon la volonté politique.*

*Aujourd'hui, il n'est pas possible de fixer un nouveau calendrier vu les incertitudes provoquées et les enjeux politiques. Le conseil intercommunal sera bien évidemment informé en temps opportun des suites données à ce projet.*

REGIO :

Les mesures ci-après ont été finalisées ou amorcées :

### **dans le domaine de la Police Proximité**

- les stages à caractère judiciaire des policiers des Unités territoriales ont été réalisés au poste de gendarmerie de Renens et une sensibilisation sur le fonctionnement de la Police de Sûreté de la Région judiciaire du secteur leur a été donnée;
- depuis septembre, deux patrouilles mixtes de proximité sont en vigueur, un soir par semaine;
- de septembre à octobre, les Répondants police de proximité de la Police cantonale vaudoise effectueront un stage d'un jour auprès des Unités territoriales avec pour objectif le partage d'expériences et la connaissance de l'environnement de travail;

### **dans le domaine de la centrale d'engagement**

- depuis septembre, les stages d'un jour à la centrale POL (CEPOL), par une trentaine d'opérateurs de la centrale d'engagement (CET) de la Police cantonale vaudoise, ont débuté;
- en décembre, tous les opérateurs de la CEPOL auront effectué les deux jours de stages, entamés en mai dernier, au CET;

Les groupes de projet poursuivent leurs travaux, lesquels portent sur :

**dans le domaine de la centrale d'engagement**

- en 2020, un ou des opérateurs de la POL seront intégrés en phase test au CET. Le rôle de la CEPOL reste à définir mais pourrait changer;

**dans le domaine de Police Secours**

- dès 2020, mise en place de la 2ème patrouille mixte Regio par les Unités d'intervention (UI) de Police Secours POL et par les Unités de gendarmerie mobile (UGM) CENTRE;

**dans le domaine de la formation**

- un concept de formation mutualisée entre la POL et la gendarmerie va être élaboré.

**6. Préavis no 3/2019 : budget 2020**

Mme la Président passe en revue page par page le budget 2020.

La parole n'est pas demandée.

Le rapporteur lit les conclusions du rapport de la commission de gestion

A une large majorité moins une abstention,

**Le Conseil intercommunal  
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

vu le projet présenté par le Comité de Direction

Où le rapport de la Commission de gestion

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**ADOPTE**

- 1) le budget 2020 de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois"

**PREND ACTE**

- 1) du plan des investissements de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois" pour les années 2019 à 2023
- 2) du tableau des ETP

**7. Préavis 04/2019 Renouvellement de 2 appareils radar (préavis 01/2018) - Demande de crédit complémentaire**

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis. La parole n'est pas demandée.

Le rapporteur lit les conclusions du rapport de la commission de gestion.

A une large majorité moins deux abstentions,

**Le Conseil intercommunal  
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

- vu le préavis no 04/2019 du Comité de Direction du 12 juin 2019,
- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

1. D'accepter l'octroi au Comité de Direction de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" un crédit complémentaire d'investissement au préavis 01-2018 "Renouvellement de deux appareils radars" d'un montant total de Fr. 21'559.60.
2. De porter cette charge supplémentaire au budget de fonctionnement 2019 par un amortissement en une seule fois dans le compte 6008.3313 "Amort. machines, mobilier et véhicules".

**8. Motions, postulats, interpellations**

---

**9. Question(s) - Divers**

M. Zavagno, qui circule tous les jours dans l'Ouest lausannois, explique qu'il y a souvent de longues files d'attente entre Prilly et Lausanne, ce qui a pour effet de bloquer tout le trafic. Il demande si un responsable s'occupe de cette problématique de gestion des flux des véhicules.

Par ailleurs, la nuit, les feux sont au vert et passent au rouge lorsqu'un véhicule arrive alors qu'il n'y a pas de piéton. Il aimerait savoir si c'est pour ralentir les automobilistes ou s'il s'agit d'un mauvais réglage.

M. Reymond explique que la commune de Prilly et la Police de l'Ouest lausannois se préoccupent de cette problématique. Les feux étaient mieux synchronisés depuis la fin du mois d'août. M. Reymond reprendra la question avec la POL.

M. Delessert donne un complément pour la commission nouvellement élue concernant la pétition. La loi sur les communes, qui prime, prévoit le renvoi immédiat de la pétition sans passer par une commission au Comité de Direction. Dite loi prévoit en général que le pétitionnaire soit invité par la commission.

Mme la Présidente émet un doute. Tant que le règlement n'est pas en contradiction, ce n'est pas forcément la Loi sur les communes qui s'applique. Le règlement étant en place, il n'est pas possible de faire sans.

La séance est levée à 20h40

Au nom du Conseil intercommunal :

La Présidente :

La Secrétaire :



P. Käslin



S. Gosteli